



Paris, le 25 juin 2026, 41°

**QUAND IL FAIT TROP CHAUD,
LE TRAVAIL DOIT S'ARRÊTER !**

*Entendu ce matin dans les transports :
"tu mets Macron, Lecornu et mon chef dans le airfryer du rer D toute la journée et le soir tu te retrouves avec le meilleur plan gouvernemental pour gérer la canicule !"*

Cher.es collègues,

Nous avons des droits et celui de cesser le travail par le droit de retrait en fait partie, notamment lorsque la sécurité et les conditions nécessaires ne sont pas mises en place par l'employeur. Ce qui est le cas dans beaucoup de services publics actuellement, notamment à jeunesse et sport.

Vous trouverez ci-joint :

- ⚠ un [rappel des droits](#) en matière de protection au travail et des obligations de l'employeur,
- 🌍🔥 une brève analyse syndicale de la situation et le courrier de Solidaires au Ministre David Amiel,
- 📌 la [déclaration liminaire](#) de solidaires JS au dernier CSA ministériel du 16 juin (si vous n'avez pas encore le cerveau en surchauffe).

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans vos services, fédérations, établissements et dans vos demandes d'aménagement, alertes, droits de retrait divers auprès de l'administration.

Nous vous adressons également nos plus sincères soutiens dans cette période difficile et restons à votre écoute pour développer de nouvelles formes de luttes écologiques et solidaires pour gagner de nouveaux droits au travail, dans la société et pour la planète.



**PENDANT CE TEMPS-LÀ,
ON CRÈVE DE CHAUD !**

Notre pays connaît son deuxième épisode de canicule alors que l'été vient tout juste de commencer. Cinquante-huit départements de l'hexagone sont désormais placés en vigilance rouge, avec souvent des températures dépassant les 40°C, soit 90% de la population.

La communauté scientifique est formelle : cet épisode caniculaire n'est pas isolé. Il risque de se reproduire au cours de l'été mais aussi les années suivantes, avec les mêmes conséquences. Peut-être que nous nous apprêtons à vivre l'été le plus froid de ces prochaines années.

Pendant ce temps-là, des collègues Jeunesse et Sports dans des territoires en alerte rouge sont envoyés.es faire des contrôles, avec au mieux une petite bouteille d'eau, pour vérifier que l'arrêté préfectoral d'interdiction de certaines activités sportives est bien respecté sous 41 degrés.

De nombreux établissements scolaires, crèches et services d'accueil périscolaire dont le bâti vétuste ne permet pas de maintenir des conditions d'accueil acceptables tant pour les personnels que pour les enfants, ont été contraints de fermer.

Et, de nombreux parents doivent garder leurs enfants à domicile dans les prochains jours.

Pendant ce temps-là, les travailleur.euses sont toujours contraint.es de travailler et de s'organiser individuellement pour se protéger de la chaleur dans des habitations où il peut faire déjà très chaud, ou encore dans le meilleur des cas sont invité.es à adapter leur horaires de travail et se lever très tôt alors que les nuits sont très difficiles.

Pendant ce temps-là, le nombre de noyades, particulièrement pour des jeunes, est exponentiel : 43 noyades depuis le 18 juin.

Pendant ce temps là, on meurt encore au travail à cause de la chaleur : un jeune homme de 19 ans est mort d'hyperthermie lors de la première vague de chaleur au mois de mai.

Pendant ce temps-là, 6 fourgons de police sont envoyés en banlieue pour réprimer et démanteler l'installation d'une piscine pour enfants au pied des bâtiments par 40°.

Pendant ce temps-là, la police et d'autres services de l'Etat sont employés pour surveiller, interdire, réglementer. Heureusement quelques collectivités nous montrent que l'aménagement des zones de baignades et des espaces publics, avec de la médiation et de l'encadrement, permet que tout se passe bien : l'ouverture de la baignade anticipée dans les canaux de Paris est une réussite.

Pendant ce temps-là, les choix politiques ne sont absolument pas à la hauteur des enjeux. Pour exemple, ces deux dernières années, les budgets publics consacrés aux investissements dans la Recherche et Développement ont été bien plus orientés vers le secteur militaire que vers la transition énergétique (Etude de l'OCDE).

On vit un scénario à la Game of Throne version real life : voir un "pognon de dingue" partir dans des guéguerres de pouvoir d'hommes blancs en mal de domination - dans leur bureau bien climatisé - qui détruisent tout sur leur passage (les villes, le peuple, le vivant) alors que la fin du monde (aka "les marcheurs blancs")... is coming...

Pendant ce temps-là, le budget 2026 ne s'attaque toujours pas à la contributions des plus grandes fortunes, alors que ce sont aussi les plus gros pollueurs : l'empreinte carbone des 10 % les plus riches de France est au moins 7 fois supérieure à celle des 10 % les plus pauvres ; mais aussi, en France, le patrimoine de 63 milliardaires émet autant de gaz à effet de serre que 50 % de la population. Pourtant, la fiscalité carbone pèse 4 fois plus lourd sur les 20 % de ménages les plus modestes que sur les 20 % de ménages les plus aisés.

Pendant ce temps-là, on crève de chaud !

L'Union [Solidaires a écrit au Ministre David Amiel](#) pour rappeler au gouvernement ses obligations en tant qu'employeur et pour demander de mettre en place des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA), qui ne soient pas des autorisations de télétravail exceptionnelles pour l'ensemble des agentes et agents publics subissant les circonstances climatiques exceptionnelles. Lorsque les locaux ne permettent plus de garantir des conditions de travail compatibles avec la préservation de la santé des personnels ou lorsque certaines missions exercées en extérieur exposent les agentes et agents à des risques importants, des mesures immédiates de réduction ou de suspension de l'activité doivent pouvoir être décidées sans difficulté, sans conséquences financières pour les agents et agentes.

Les fortes chaleurs ont des conséquences, largement documentées, sur la santé et les conditions de travail des agents et agentes publiques (fatigue accrue, difficultés de concentration, déshydratation, aggravation de pathologies existantes...). Le télétravail ou travail à distance, dans des logements mal isolés et en surchauffe, permet à l'Etat employeur de faire l'autruche mais ne règle aucun problème.

Bien entendu, ces mesures ne peuvent par ailleurs exonérer d'une réflexion plus large sur le développement d'une [politique jeunesse et sport ambitieuse, émancipatrice et écologique](#), des recrutements significatifs de fonctionnaires ainsi que l'adaptation de l'organisation du travail, des bâtiments administratifs et du bâti scolaire et plus largement de l'ensemble des services publics notamment. Il est de la responsabilité de l'Etat employeur d'anticiper ces évolutions plutôt que de se limiter à une gestion tardive face à chaque nouvel épisode climatique et de programmer un plan d'investissement face au changement climatique global qui passe par la rénovation thermique et écologique des bâtiments utilisés par les services publics.

Solidaires Jeunesse et Sports exige enfin :

- la mise en place d'Autorisations Spéciales d'Absence (ASA), qui ne soient pas des autorisations de télétravail exceptionnelles pour l'ensemble des agentes et agents publics subissant les circonstances climatiques exceptionnelles ;
- des mesures à la hauteur du danger que le travail dans ces conditions peut avoir sur la santé des travailleur.se.s, particulièrement celles et ceux qui doivent subir des conditions dantesques dans des transports en communs ou qui ne peuvent bénéficier d'espaces et locaux tempérés pour travailler correctement ;
- une anticipation réelle et complète de ces vagues de chaleur caniculaire qui malheureusement se renouvelleront et s'amplifieront dans les prochaines années ;
- des investissements conséquents dans la rénovation des bâtis et un virage politique total pour ralentir, urgemment, le dérèglement climatique en cours ;
- des politiques jeunesse et sports émancipatrices, écologiques, solidaires et ambitieuses pour répondre aux enjeux de société et enrayer le capitalisme destructeur et meurtrier pour les individus et la planète.